



Chambre nationale de la batellerie artisanale

CONSEIL D'ADMINISTRATION n°132

Séance du 23 novembre 2017

Délibération n°5

Nomination de représentants de la CNBA auprès de l'Observatoire régional transports et logistique du Grand Est

Vu les articles L.4430-1 à L.4432-7 et R.4432-1 à R.4432-18 du code des transports ;

Vu les statuts de l'Observatoire régional transports et logistique du Grand Est ;

Vu le courrier de l'Observatoire régional transports et logistique du Grand Est du 3 juillet 2017 ;

Vu la présentation faite en séance ;

Article 1^{er} : Objet

Le conseil d'administration de la Chambre nationale de la batellerie artisanale nomme Monsieur Olivier DELCOURT en qualité de représentant titulaire de l'établissement et Monsieur Bruno COSSIAUX en qualité de représentant suppléant de l'établissement auprès de l'Observatoire régional transports et logistique du Grand Est.

Article 2 : Entrée en vigueur

Les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur dans un délai de dix jours à compter de sa notification aux autorités de tutelle de l'établissement, si elles n'y font pas opposition dans ce délai.

Article 3 : Publication

La présente délibération est publiée au registre des délibérations de la Chambre nationale de la batellerie artisanale.

Paris, le 30 NOV. 2017

Le président du conseil d'administration de la
Chambre nationale de la batellerie artisanale,


Michel DOURLENT